

**MAIRIE DE MELICOQ**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 04 Mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 04 Mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel FLAMANT, Maire.

**MEMBRES PRESENTS** : MM FLAMANT M. - CARDON P. – COLLÉ G. – JOLIVET B. -  
LANDUYT N. - ZANCZAK P. – BOURDON J. –  
Mmes DELABIE ML. - VANPEVENAGE V. -  
FLORENCHIE MC –LAMBERT F-VANDENBROM C

**Absents excusés** : Mmes WILLOT S. - GONCALVES M. & M. DEFRESNE X.

***Début de séance : 19h00 – Fin de séance : 20h30***

Mme DELABIE M.L. a été élue secrétaire

Convocation le 25 Février 2019.

**Ordre du jour** :

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Acceptation du compte rendu du 06 décembre 2018
- Vote du CA et compte de Gestion 2018
- Mise à jour RI, Accord des jours de PACS
- Devis portes école et columbarium
- Subventions : l'Eglise à supprimer en parti pour favoriser la subvention concernant l'électricité de l'Eglise.
- Questions diverses

## **I-/COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2018**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le compte administratif et le compte de gestion 2018 du budget principal comme suit :

### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	<b>196 803.28 €</b>
	Réalisé :	<b>65 673.25 €</b>

Recettes	Prévu :	<b>196 803.28 €</b>
	Réalisé :	<b>91 613.82 €</b>

### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	<b>564 474.77 €</b>
	Réalisé :	<b>518 065.26 €</b>

Recettes	Prévu :	<b>564 474.77 €</b>
	Réalisé :	<b>561 553.09 €</b>

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	<b>25 940.57 €</b>
Fonctionnement :	<b>43 487.83 €</b>
Résultat global :	<b>69 428.40 €</b>

Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur CARDON Patrick, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, met en délibéré le compte administratif 2018 du budget principal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent le compte administratif 2018 du budget principal.

## **II-/ COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2018**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion du budget principal est établi par la trésorerie de Thourotte à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal,**

Votent le compte de gestion du budget principal 2018, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### **III/ MIS A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR**

Tout salarié bénéficie d'un congé rémunéré lorsqu'il se marie, qu'il conclut un Pacte civil de solidarité (Pacs) ou lorsque son enfant se marie. Aucune condition d'ancienneté n'est exigée pour avoir droit au congé.

[La Circulaire FP n°2874 du 7 mai 2001](#) relative aux autorisations exceptionnelles d'absence et au PACS – Pacte Civil de Solidarité a indiqué qu'un agent de la fonction publique peut prétendre aux mêmes demandes d'autorisation spéciale d'absence que celles prévues pour les agents mariés par [l'instruction n° 7 du 23 mars 1950](#) relative aux congés annuels et aux autorisations exceptionnelles d'absence. Le salarié doit prendre son congé dans la période où l'événement se produit, mais pas nécessairement le jour même. Lors de son retour dans l'entreprise, il remet à son employeur une copie de l'acte de mariage ou de la convention de Pacs.

Jusqu'à aujourd'hui le règlement intérieur n'intégrait pas les jours accordés de PACS. Devenu depuis 2018 récurrent et entré dans les mœurs, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité d'accorder 5 jours** concernant le PACS et envoie pour accord au CT ce nouveau règlement intérieur. Les jours de PACS sont le seul changement apporté au règlement intérieur de la commune.

### **IV/ DEMANDE DE SUBVENTION A LA DETR – PORTES ECOLES**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le projet d'installation de portes d'entrées aux écoles situées place Commandant Perreau, il en expose 2 devis un de DMC et un de REMI. Les deux présentent les mêmes prestations à un coût différent :

- REMI à un coût prévisionnel de 9 395.00 € HT soit 11 274.00 TTC,
- DMC à un coût prévisionnel de 5 707.00 € HT soit 6 848.40 TTC,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident :

- de finaliser le projet d'installation de portes d'entrées aux écoles par DMC qui est le mieux-disant,
- de solliciter une subvention à la DETR.

Au vu de notre précédente demande de subvention nous savons que nous pouvons obtenir une subvention de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 45 % HT.

L'échéancier de réalisation de ce projet courant l'année 2019.

### **V/ DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT – EGLISE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il serait bon de ne pas renouveler la demande de subvention de **168 741.60€** TTC soit 140 618 € HT, concernant l'Eglise, mais de procéder par des tranches de travaux. De ce fait, le Maire et les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité pour le projet mise en sécurité – réfection électrique pour un coût prévisionnel de 19 357.00 € HT soit 23 228.40€ TTC et peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 50 % HT.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total HT : 19 357.00 €  
 Subvention à 50 % : 9 678.50 €  
 Coût communal HT: 9 678.50 €

L'échéancier de réalisation de ce projet seront réalisés après obtention de la subvention.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident :

- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention au Conseil Départemental.

**Le solde des travaux restants seront subventionnés par tranche de travaux, donc plusieurs demandes de dossiers de subventions seront faites.**

## **VI/ PRESENTATION DU PROJET COLUMBARIUM**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet du Columbarium via le devis de la société SBT Columbariums.

Ce projet s'élève à 9 480€ TTC pour 10 concessions, il propose un jardin du souvenir pour 1 845.60€ TTC.

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil Municipal et le maire propose de demander une subvention auprès de la DETR qui devrait être de 40%.

### **Tour de table :**

Mr le Maire et Mr Cardon informent les membres du conseil qu'à partir du vendredi 08 mars, se tiendra une réunion de chantier concernant le nouveau lotissement, tous les vendredis à 14h00.

Mme Florenchie informe que le panneau de la rue des Osiers est de nouveau à Terre et qu'il y a un problème de coulée d'un fossé rue des Osiers côté pâture, l'eau ne s'écoule, elle stagne.

Mr Landuyt dénonce le problème de circulation dans la rue André Lebœuf et demande en concertation avec le Conseil Municipal d'avoir des panneaux appropriés pour ne plus avoir de problème de circulation.

Mr Jolivet fait part qu'il faudrait refaire les entrées des fossés pour éviter tout problème de débordement.

Mr Collé demande si la subvention concernant la place du village est toujours d'actualité, Mr le Maire lui informe que oui.

Mr Collé informe aussi que pour la sécurité des riverains, il serait bien de boucher les trous au niveau du centre équestre et de nettoyer les regards où il y a de la

boue pour éviter que ça se bouche et que l'eau ne s'écoule pas en cas de forte pluie.

**Liste des délibérations et sujets abordés au cours de la séance :**

<b>OBJET</b>	<b>N°</b>
Compte administratif du budget principal 2018	<b>01</b>
Compte de gestion du budget principal 2018	<b>02</b>
Demande de subvention à la DETR - Portes Ecoles	<b>03</b>
Demande de subvention Eglise- Département - electricité	<b>04</b>
Demande de subvention Eglise mise en sécurité	<b>05</b>
Autorisations exceptionnelles d'absence et au PACS – Pacte Civil de Solidarité	<b>06</b>
Demande de subvention à la DETR - COLUMBARIUM	<b>07</b>

**Signatures des membres :**

BOURDON Jacques		GONCALVES Martine	
CARDON Patrick		JOLIVET Bertrand	
COLLE Gérard		LAMBERT Florence	
DEFRESNE Xavier		LANDUYT Nicolas	
DELABIE Marie-Louise		VANDENBROM Claudine	
FONTAINE Valérie		WILLOT Sophie	
FLAMANT Michel		ZANCZAK Philippe	
FLORENCHIE Marie-Claude			